

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 45/2022

Dossier n° DP006 142 22 G 0012	Date de dépôt : 13/09/2022 Demandeur : EDF ENR pour Monsieur Ludovic BURES Pour : Installation d'un générateur photovoltaïque Adresse : 77 chemin du Chalet 06440 TOUËT DE L'ESCARENE
---	--

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable présentée le 13 septembre 2022 par EDF ENR pour Monsieur Ludovic BURES demeurant 77 chemin du Chalet à Touët de l'Escarène – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

- Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture ;

Sur la parcelle cadastrée section A n°259 sise 77 chemin du Chalet à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 16/09/2022